

EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°20-283 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 51
- - - votants : 54

Accusé de réception en préfecture
045-244500203-20201215-20-283-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Date de la convocation : 09/12/2020

Date d'affichage de la délibération : 16/12/2020

Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise

L'an DEUX MILLE VINGT, le QUINZE DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Tivoli – 1 rue du Président Franklin Roosevelt à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, SALL, GUERIN, BELLIERE, MIREUX, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, ÖZTÜRK, PASCAUD, CHRISTODOULOU, MOUTAUX, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, RICARDOU, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, HOUDRÉ, TERRIER, DELANDRE, CHARLES, VATRIN, LÉON, NOTTIN, CHBIHI KADDOURI, WEBER, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

M. LAVIER avait donné pouvoir à M. ABRAHAM, Mme MUSLIN-BUREAU à M. DUPATY, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme PASQUET.

Excusés : M. GABORET, Mme PRUNEAU, Mme POUILLET,

Monsieur LÉON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunalité du 24 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Bureau du 8 décembre 2020 ;

Considérant que les communautés doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise a été installé le 9 juillet 2020 ;

Après en avoir délibéré, et à la Majorité absolue (Oppositions : M. CHRISTODOULOU, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI. Abstentions : M. MIREUX, Mme BELLIERE, M. DEMAUMONT, Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, M. OZTURK, Mme PASCAUD, Mme MOUTAUX, M. FAURE, Mme LOISEAU) :

Article 1^{er} : Approuve le règlement intérieur joint qui entrera immédiatement en vigueur.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable public et Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres.

Fait à Montargis, le 16 décembre 2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du : 17 DEC. 2020

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

**Le Président,
Jean-Paul BILLAULT**

Le Président,

Jean-Paul BILLAULT

(Loiret)